

Commune de Châteauneuf Val Saint Donat

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2013- 330 du 01 mars 2013

ZONAGE REGLEMENTAIRE
(retrait-gonflement des argiles)

Légende :

Niveau de contraintes

 B1

Zone B1 - Constructible sous conditions

 B2

Zone B2 - Constructible sous conditions



Zone sans contrainte spécifique

Nature du risque

 a

 : retrait-gonflement des argiles

 Limite communale



Echelle : 1/10 000

Réalisation : Sol Concept

Version
Etablie le : Mars 2012

Edition : Sol Concept

Modifiée le :

